

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2008

PRÉSIDENTS DES SOCIÉTÉS DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC - (n° 1208)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 18

présenté par  
MM. Braouezec et Mamère

-----  
**ARTICLE UNIQUE**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Président de la République confond service public et audiovisuel d'état. La nomination par le Président lui-même du futur président de France télévisions est non seulement une erreur mais aussi la preuve de la volonté de mainmise sur l'audiovisuel. Nous revenons avec une telle disposition aux heures noires de l'information télévisée, où journaux d'information et émissions de débat étaient décidés dans par le pouvoir.

Au lieu de réfléchir à des procédures transparentes et indépendantes de désignation dignes d'une démocratie moderne, le pouvoir politique tombe dans ces pires travers.